



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA

Lons-le-Saunier, le - 2 MARS 2020

direction
départementale
des territoires

Jura

Service de l'eau,
des risques,
de l'environnement
et de la forêt

Monsieur le Président,

Vous avez déposé le 15 novembre 2019 un dossier de déclaration au titre des articles L214-1 à 214-6 du Code de l'environnement, relatif aux rejets des eaux de purge des décanteurs et de lavage des filtres de la station de traitement d'eau potable du Syndicat intercommunal des eaux du Grandvaux, sur la commune de Grande-Rivière Château, pour lequel un récépissé avec délai vous a été délivré le 7 janvier 2020.

J'ai l'honneur de vous informer que je ne compte pas faire opposition à votre déclaration. Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.**

Copies de la déclaration, du récépissé et de ce courrier sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de Grande-Rivière Château où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État du Jura durant une période d'au moins six mois.

En application de l'article R514-3-1 du Code de l'environnement, cette décision est susceptible de :

- recours contentieux devant le tribunal administratif par le déclarant dans un délai de deux mois ;
- recours contentieux devant le tribunal administratif par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions à la mairie de Grande-Rivière Château ;
- recours gracieux ou hiérarchique dans le délai de deux mois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

horaires d'ouverture :

9h00 – 11h45
13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
BP 50356
39015
Lons-le-Saunier Cedex

téléphone :

03 84 86 80 00

télécopie :

03 84 86 80 10

courriel :

ddt@jura.gouv.fr

Le chef du pôle eau

Sylvain LAUX

Monsieur Pierre DACLIN
Président du Syndicat intercommunal des eaux du Grandvaux
5, Place Pasteur
39150 SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX